

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientations budgétaires pour 2026

Date de transmission de l'acte : 14/01/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 14/01/2026

Numéro de l'acte : 2026-01-13-D226 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-257302257-20260113-2026-01-13-D226-DE

Date de décision : 13/01/2026

Acte transmis par : Laurent PERRIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

Publication le 14/01/2026 sur
https://www.savoie.fr/web/sw_93044/actes-du-syndicat-mixte-des-islettes

SYNDICAT MIXTE DES ISLETTES
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois de janvier, convoqué par lettre du 20 décembre 2025 adressée à chacun de ses membres, le Comité Syndical s'est réuni, avec leur accord et à titre exceptionnel, dans les locaux de la Mairie de Valmeinier et par visioconférence, conformément aux dispositions de l'article 7bis des statuts, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Président du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical est composé de six membres en exercice.

A l'ouverture de la séance, à 16 heures 30 :

sont présents : Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Monsieur Pascal BAUDIN, Madame Nathalie FURBEYRE (par visioconférence), Monsieur Christian GRANGE, Monsieur Olivier THEVENET.

est absente : Madame Sophie VERNEY.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant, le Comité Syndical délibère.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Olivier THEVENET.

Le nombre de votants est de cinq (5).

La décision est prise à l'unanimité.

Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2026.

Le Président expose au Comité Syndical les orientations possibles du budget du Syndicat Mixte des Islettes pour l'année 2026, à partir des prévisions de résultats du projet de Compte administratif pour 2025 et de la synthèse de la dette et son profil d'extinction global.

Sont également évoqués les enjeux budgétaires du Syndicat, au regard notamment, des perspectives de développement de l'urbanisation de Valmeinier 1800 et de diversification de l'habitat touristique en cohérence avec les besoins d'équipement et de modernisation du domaine skiable (programme de construction envisagé sur la zone de la Saussette et projet d'extension de l'Hôtel des Carrettes), ainsi que la gestion des engagements financiers pris dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Islettes et de la Maison de Valmeinier (vente des combles à la SEMVAL, régularisation de la propriété des piscines de certaines résidences) et de l'espace culturel à vocation polyvalente.

S'agissant de la Maison de Valmeinier, des travaux de remise en état et d'amélioration de certains espaces et locaux sont envisagés pour un budget global d'opération de 350 000 € HT (420 000 € TTC), étant précisé que le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en 2025 et que les travaux sont envisagés sur 2026.

Il est rappelé que le Syndicat ne dispose pas de personnel propre et a recours à un agent de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques du Département de la Savoie, sous la forme d'une activité accessoire à une activité principale, pour exercer les fonctions d'assistant administratif et financier dudit Syndicat Mixte, pour une indemnité forfaitaire annuelle brute de 1 170,81 €.

**LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré**

- Vu l'exposé du Président,
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles du Livre III de sa deuxième partie, du Livre III de sa troisième partie, des Livres II et VII de sa cinquième partie,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte approuvés par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de Valmeinier du 8 novembre 1996, et notamment leurs articles 7 et 9,
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1997 portant création du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif pour 2025 du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu le projet de compte administratif du Syndicat Mixte des Islettes pour l'exercice 2025,
- Vu les éléments fournis par le Président,

décide

Article unique : de donner acte au Président de la communication du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, les engagements pluriannuels existants ou envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le Comité Syndical a ainsi débattu des orientations budgétaires du Syndicat Mixte des Islettes pour 2026.

Fait et délibéré à Valmeinier,
Le 13 janvier 2026.

Le Président,

Christian GRANGE.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several vertical strokes and a horizontal line, likely representing the name Christian Grange.